



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AUX CAMPS MULTISPORTS 2024 AUX HALLES SPORTIVES DE BEAULIEU

Ces camps multisports sont organisés par le Service des sports de la Ville de Lausanne et ont lieu aux Halles sportives de Beaulieu.

En 2024, deux camps sont organisés aux dates suivantes :

- Du 1^{er} au 5 juillet 2024
- Du 12 au 16 août 2024

En cas d'intérêt à participer aux deux camps, pour le camp d'août, la priorité est donnée aux enfants qui ne sont pas déjà inscrits au camp de juillet.

1. ADMISSIBILITÉ

Seuls les enfants domiciliés à Lausanne peuvent s'inscrire et participer aux camps multisports.

Les camps multisports sont ouverts aux enfants âgés de 8 à 12 ans le 1^{er} jour du camp et qui sont en bonne santé physique et aptes à s'adonner à une activité sportive.

Par leur inscription, les enfants et leurs représentants légaux acceptent et reconnaissent la validité des conditions générales.

Un enfant qui ne remplirait pas ces conditions ne peut pas s'inscrire et participer aux camps.

2. LIEU

Les camps ont lieu aux Halles sportives de Beaulieu à Lausanne (av. des Bergières 10, 1004 Lausanne).

Le lieu de rassemblement précis sera communiqué aux parents au plus tard 7 jours avant le début du camp.

3. HORAIRES

- Arrivée: entre 8h30 et 9h00
- Départ: entre 17h00 et 17h30 (**dernier délai !**)

Les enfants rentrent tous les soirs à la maison.

4. TRANSPORT

Les transports des enfants en direction du camp sont à la charge des représentants légaux.

En principe, les représentants légaux sont tenus d'amener et de venir rechercher leur(s) enfant(s) sur le lieu du camp. Ils sont tenus d'annoncer l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s) auprès du personnel d'encadrement sur le lieu de rassemblement.

Si les représentants légaux ne peuvent pas venir rechercher leur(s) enfant(s) sur le lieu du camp pour quelle que raison que ce soit, ils doivent, à choix:

- Laisser leur(s) enfant(s) venir et rentrer seul(s) et donc remplir le formulaire d'« autorisation parentale » disponible sur notre page www.lausanne.ch/camp-multisport et le renvoyer au préalable à l'adresse mail maelle.boehlen@lausanne.ch.



- Déléguer cette mission à une tierce personne, proche de la famille et connue de leur(s) enfant(s), en remplissant le formulaire de « délégation parentale » disponible sur notre page www.lausanne.ch/camp-multisport et le renvoyer au préalable à l'adresse mail maelle.boehlen@lausanne.ch.

Les enfants non-accompagnés, dont les représentants légaux ont rempli le formulaire d'« autorisation parentale », sont tenus de s'annoncer eux-mêmes auprès du personnel d'encadrement à leur arrivée et au moment de leur départ.

5. ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par des monitrices et moniteurs compétents, formés et habitués à enseigner du sport à des enfants.

Les monitrices et moniteurs du camp s'engagent à mettre tout en place pour le respect physique, moral et psychique des enfants. L'épanouissement des enfants est leur principale préoccupation.

6. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque jour, les enfants doivent venir en tenue de sport et emporter avec eux:

- une gourde d'eau,
- une paire de chaussures d'extérieur,
- une paire de chaussures de sport d'intérieur,
- un pull ou haut à manches longues,
- un petit sac à dos confortable.

7. ABSENCES

Il est attendu des enfants inscrits qu'ils participent **intégralement aux 5 jours de camp**. En cas de force majeure, toute absence de l'enfant doit être signalée et justifiée au plus tard le matin avant 8h30 auprès de la responsable du camp.

8. ASSURANCE

Les enfants doivent être assurés contre les risques d'accidents. Par ailleurs, les enfants doivent être couverts par une assurance Responsabilité civile (RC). Les représentants légaux assument la pleine responsabilité des dégâts matériels causés par les enfants, volontairement ou non.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie ou de dommages corporels ou matériels que pourrait subir un·e participant·e.

De plus, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte d'objets de valeur ou d'argent liquide d'un·e participant·e.

9. PRIX

Le prix du camp comprend toutes les activités de la semaine, l'encadrement, le prêt du matériel de sport, l'accès aux différents espaces et terrains sportifs, les repas de midi équilibrés et deux collations par jour. Il n'inclut pas les frais de transport entre le domicile et le lieu du camp multisport.



La tarification pour les 5 jours de camp s'élève à:

- **CHF 250.- / semaine**

Une réduction « famille » de CHF 80.- est accordée au 2^{ème} enfant inscrit et aux suivants qui participent au même camp.

Aucune autre réduction ne peut avoir lieu, y compris si l'enfant devait ne pas participer à tous les jours du camp en cas de force majeure.

La facture, envoyée au domicile des représentants légaux, doit être réglée dans **un délai de 30 jours**. La facture doit impérativement avoir été réglée avant le premier jour du camp, faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer au camp. Un contrôle strict du paiement des factures sera effectué.

10. INSCRIPTION

Le processus d'inscription est le suivant:

- L'inscription se fait par internet uniquement.
- Un accusé de réception (mail) confirme la demande à la suite de l'envoi du formulaire d'inscription en ligne.
- **Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.**
- Les demandes d'inscription sont vérifiées par le Service des sports.
- Dans les jours qui suivent la demande d'inscription, un deuxième mail parvient aux représentants légaux pour confirmer l'état de l'inscription (validée, en attente ou rejetée). Ce second mail fait office **d'inscription définitive**.
- En cas de réponse positive, une facture parvient au domicile des représentants légaux dans les jours qui suivent le mail de confirmation.
- La facture est payable dans un délai de 30 jours.
- Les détails relatifs au déroulement du camp (comme par exemple le lieu de rassemblement précis du premier jour) sont communiqués par mail une semaine avant le début du camp.

Les inscriptions ouvrent **le 26 avril à 10h00** et fermeront au plus tard le 24 mai à minuit. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Une fois les camps complets, et en cas de forte demande, le Service des sports se réserve le droit de fermer les inscriptions avant la date de clôture susmentionnée et d'établir une liste d'attente. Les personnes figurant sur cette liste en sont informées et contactées en cas de désistement d'un des enfants inscrits.

L'inscription n'est valable que si le formulaire est dûment complété et tous les champs correctement renseignés. En cas d'information manquante ou incomplète, le Service des sports se réserve le droit d'exiger des représentants légaux un complément d'information.

Pour des raisons d'organisation, à moins qu'elles ne relèvent de la sécurité et/ou de la santé des enfants, les demandes particulières ne sont pas prises en considération. Nous entendons par là toute demande spécifique visant à influencer et/ou modifier le programme de la semaine, les horaires, les activités proposées, la composition des groupes d'enfants, le choix de l'encadrement, ou toute autre demande pouvant avoir un impact organisationnel.

11. ANNULATION PAR LES PARTICIPANT-ES

Toute annulation doit se faire par écrit (mail ou courrier) auprès du Service des sports.

Les montants suivants seront facturés:

Annulation	Avec certificat médical	Sans certificat médical
Jusqu'à 30 jours avant le premier jour du camp	Aucun frais	Aucun frais
Entre 29 et 7 jours avant le premier jour du camp	Aucun frais	50% du prix du camp
Moins de 7 jours avant le premier jour du camp	Aucun frais	100% du prix du camp
Dès le premier jour du camp	100% du prix du camp	100% du prix du camp

12. ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

En cas de décision des autorités, ou d'événement exceptionnel, si le(s) camp(s) ne pouva(en)t avoir lieu, le Service des sports contacterait les familles concernées pour organiser le remboursement.

En outre, le Service des sports se réserve le droit d'annuler le(s) camp(s) multisport(s) si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant. Les participant-es seraient alors informé-es personnellement au plus tard 30 jours avant le début du camp. Ce cas de figure donnerait lieu au remboursement intégral des finances d'inscription déjà acquittées. Le Service des sports contacterait les familles concernées pour organiser le remboursement.

Dans le cas d'une annulation par le Service des sports pour les raisons précitées, ce dernier ne serait pas tenu de proposer une solution de remplacement aux familles.

13. CHARTE

Les enfants et les représentants légaux acceptent de respecter la charte « R-E-S-P-E-C-T » qui garantit le fair-play, le bien-être et la sécurité des enfants. Cette charte est disponible sur notre page www.lausanne.ch/camp-multisport.

L'usage des téléphones mobiles n'est pas autorisé durant les activités.

Les jeux et montres électroniques sont interdits.

14. DROIT À L'IMAGE

Lors de l'inscription en ligne, les représentants légaux doivent indiquer s'ils autorisent ou non la prise de vues de leur(s) enfant(s) pendant le(s) camp(s) multisport(s).

En cas de consentement via le formulaire en ligne, des photos ou des enregistrements audiovisuels de leur(s) enfant(s) peuvent être pris lors des camps et diffusés à titre promotionnel via les différents canaux institutionnels de la Ville de Lausanne. Toutefois, aucune vidéo ou photo permettant de reconnaître un enfant ne sera publiée sur aucun réseau social, conformément à la politique de la Ville de Lausanne en la matière.

Ni les enfants, ni les représentants légaux ne pourront prétendre à une quelconque rétribution pour la diffusion et l'utilisation des images prises pendant les camps.



15. PROTECTION DES DONNÉES

Les données nécessaires à l'inscription sont récoltées via un formulaire en ligne depuis le logiciel « Event Works ».

Elles sont enregistrées et utilisées uniquement dans le cadre des camps multisports organisés par le Service des sports de la Ville de Lausanne et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. La durée de conservation de ces données est de cinq ans.

Les représentants légaux peuvent demander en tout temps l'accès, la rectification et la suppression de leurs données personnelles et celles de leur(s) enfant(s) par écrit à sports@lausanne.ch.

16. DOSSIER MÉDICAL ET ALLERGIES

Toute information nécessaire pouvant faciliter l'accueil des enfants et avoir des répercussions sur leurs activités, leur sécurité et/ou leur bien-être pendant le(s) camp(s) doit être signalée dans le formulaire d'inscription:

- allergie
- régime alimentaire
- médication
- pathologie
- besoins particuliers
- ...

Par l'acceptation des présentes conditions générales lors de l'inscription, vous consentez au traitement des données personnelles d'identification ainsi qu'aux données sensibles liées à la situation personnelle de votre(vos) enfant(s) (données de santé, régime alimentaire lié à la religion).

17. REPAS

Des repas de midi chauds, équilibrés et préparés avec des produits locaux, sont compris dans les frais d'inscription. Tout régime alimentaire particulier doit être signalé dans le formulaire d'inscription.

18. RESPONSABILITÉ

Durant le camp, si la personne responsable n'arrive pas à joindre un des représentants légaux, et/ou en cas d'urgence, maladie, accident ou autres, l'adulte inscrivant son enfant autorise la personne responsable à prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de l'enfant.

19. RENVOI

La Ville de Lausanne se réserve le droit de refuser l'accès d'un enfant aux activités, avec effet immédiat et sans remboursement, s'il ne respecte pas les règles de sécurité et les conditions générales d'inscription et de participation édictées dans ce document.

20. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question, le Service des sports se tient à votre disposition:

- **Maëlle Böhlen**, chargée de projets et événements
Service des sports
Chemin des Grandes-Roches 10
CP 243 – 1018 Lausanne
021 315 41 46
maelle.boehlen@lausanne.ch
www.lausanne.ch/camp-multisport

21. FOR

Le droit suisse est seul applicable. Le for exclusif est à Lausanne.

Lausanne, avril 2024.